

P2 / *Hommage à Samuel Paty*

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité Vive la République, vive la France !

Madame, Monsieur,

Ce lundi, les élèves et leurs enseignants ont repris le chemin de l'école, le chemin du savoir et de l'ouverture d'esprit, ce chemin qui fait des femmes et des hommes des citoyens libres.

Mais ce lundi était aussi présent, dans la mémoire de tous, le prix payé par le professeur Samuel Paty, décapité à la sortie de son collège pour avoir fait simplement son travail et voulu faire réfléchir ses classes sur le sens, dans notre pays, de la liberté d'expression.

Cette liberté qui permet à chacun d'exprimer son opinion, de critiquer ou d'approuver des idées, dans le respect dû aux personnes, possède un autre nom : la Laïcité, principe fondateur de notre école publique et gratuite, qui permet de rassembler dans une même nation, sous la même loi, avec la même égalité, toutes les opinions et le respect de ceux qui croient et qui ne croient pas.

C'est pourquoi, dès janvier 2004, je me suis battu pour que la Laïcité soit inscrite sur notre devise républicaine, aux côtés de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

C'est en effet le principe de tolérance qui permet à chacun de vivre en paix avec les autres, et de respecter la liberté de croyance de tous. Comme le disaient les philosophes des Lumières : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire* ».

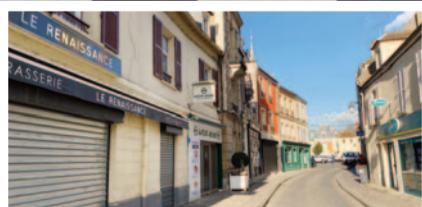
Au-delà de l'horreur que nous avons tous ressenti devant ce crime abject et barbare d'un esprit défiguré par le fanatisme, et de tous les hommages dus à la mémoire de ce professeur, je veux assurer le corps enseignant, endeuillé et meurtri, de mon soutien indéfectible dans l'accompagnement de leur mission.

Je veux aussi les assurer de ma vigilance pour n'accepter aucune dérive pouvant remettre en cause les principes fondamentaux de notre République.

C'est ma détermination et celle de toute la communauté éducative, aux côtés des représentants de parents d'élèves qui s'investissent pleinement pour l'école de leurs enfants.

Elus, enseignants, parents d'élèves, chacun a en effet le devoir de préparer aux élèves des écoles de notre pays un avenir de paix, d'Égalité, de Liberté et de Fraternité. Cet avenir qu'a voulu construire, ce professeur assassiné et qui rime, au-delà de la croyance individuelle, avec respect de la personne humaine, du dialogue constructif et de la Laïcité.

Vive la République, vive la France !



P3 / *Confinement : les services de la Ville restent ouverts et à votre écoute*



P4 / *Covid-19 : le CHSE s'adapte à la 2^e vague*



P5 / *Devoir de mémoire : célébrations des 9 et 11 novembre*



P8 / *L'attestation de déplacement dérogatoire à découper est disponible dans différents lieux*

UNION SACRÉE EN HOMMAGE AUX VICTIMES D'ATTENTATS

Une nouvelle vague d'émotion s'est emparée de la France après l'effroyable attaque terroriste contre Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, décapité aux abords d'un collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). Comme ce fut le cas lors des attentats de Charlie Hebdo, du Bataclan et de l'Hyper Casher en 2015, la Ville et les Étampois se sont rassemblés comme un seul homme pour défendre nos valeurs Républicaines, la liberté d'expression et apporter son soutien au monde enseignant. Quelques jours après, l'horreur frappait à nouveau la ville de Nice. Retour sur les différents hommages aux victimes.

L'hommage rendu à Samuel Paty dans les établissements scolaires



Ecoles, collèges, lycées... Pour la rentrée du 2 novembre, l'ensemble des établissements d'Étampes se sont joints à l'hommage national en l'honneur de Samuel Paty, professeur assassiné le 16 octobre dernier à Conflans-Saint-Honorine (78). Des élus d'Étampes étaient mobilisés à cette occasion dans les écoles pour accompagner les équipes éducatives et les élèves. Au collège Jean-Etienne-Guettard, le Maire était présent aux côtés du sous-préfet Christophe Deschamps ainsi que des conseillers départementaux Guy Crosnier et Marie-Claire Chambaret. Dans la cour du collège, la principale de l'établissement, Sandrine Féret, a commencé par lire le texte

de Jean Jaurès « La Lettre aux instituteurs et institutrices. » Le discours fut suivi d'une minute de silence scrupuleusement respectée par tous. « Notre équipe d'enseignants et toute notre communauté a su parler d'une seule voix et s'organiser pour accueillir tous nos élèves, leur laisser un temps de parole. Je suis extrêmement fière de nos élèves qui ont eu une attitude vraiment remarquable », soulignait Sandrine Féret. Au collège de Guinette, professeurs et élèves ont également effectué dans le plus grand respect cet hommage. Tout comme à l'école élémentaire Hélène-Boucher où Marie-Claude Girardeau, 1^{re} adjointe, ainsi que Elisabeth Delage, adjointe au maire aux Sports et à la Vie associative, étaient présentes.



LAÏCITÉ : LE MAIRE MONTE À NOUVEAU AU CRÉNEAU

Sur tous les portails des écoles de la Ville, le maire et député honoraire a fait installer des panneaux avec la devise Républicaine Liberté Égalité Fraternité et Laïcité. « L'école n'est pas un espace public comme les autres. C'est un lieu unique où l'on partage des valeurs, des règles, des repères ou l'on cultive le bien vivre ensemble. Il faut la préserver. Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français. L'école de l'équité doit être aussi l'école de la sérénité et des règles acceptées. Depuis 2004, je me bats pour que la laïcité soit ajoutée à la devise nationale Liberté, Égalité, Fraternité. Elle est pour moi indissociable aux 3 valeurs fondamentales de notre République. C'est pourquoi, il y a 16 ans, j'ai été porteur d'une proposition de loi constitutionnelle afin que le mot laïcité vienne compléter notre devise de la République. J'en fait mon cheval de bataille. Et force est de constater, que je n'avais pas tort. Les vieux démons mettant à mal notre République sont encore présents et sont même passés à la puissance 10. Dans une période sombre pour la France avec l'assassinat barbare de Samuel Paty et les actes de terrorisme qui ont ébranlés Nice, j'ai jugé bon de réaffirmer aux portes de nos écoles d'Étampes, notre devise Républicaine en ajoutant sur le blason de la Ville : la laïcité. Une démarche que je compte étendre à tous les édifices publics communaux », conclut le maire.

ÉDUCATION NATIONALE : CONFUSION ET CONSTERNATION SUR L'HEURE DE RENTRÉE



Cynthia, parent d'élève :

« Je suis la maman d'une petite fille de 6 ans. J'ai reçu plusieurs mails du directeur de l'école et de Monsieur le Maire en nous stipulant que suite à ce qu'il s'était passé, la rentrée scolaire s'effectuerait à 10 h. Ensuite, j'ai reçu un mail qui expliquait les mesures du gouvernement, au niveau académique disant qu'il ne savait pas si ça reprenait à 8 h 30 ou à 10 h. Le gouvernement dit une chose, l'académie ne sait pas... Heureusement que l'on a un maire très réactif. Qui est le mieux placé pour répondre à nos questions ou à nos attentes ? C'est le maire de la Ville. »

Aïcha, parent d'élève :

« J'ai reçu un premier mail vendredi du directeur m'indiquant que la rentrée était à 10 h car ils devaient préparer avec l'équipe éducative l'hommage au professeur assassiné. Le samedi, j'ai finalement reçu des mails du directeur et de la Ville m'informant que la rentrée allait se faire normalement à 8 h 30 et que les enfants à partir de 6 ans devaient porter un masque. Je suis abonnée à la page Facebook MairieEtampes et je regarde régulièrement car c'est très réactif pour obtenir des informations. »



Plusieurs minutes de silence observées, la ville d'Étampes rend hommage



Lundi 19 octobre, à 9 h lors de la réunion de Direction Générale et à la demande du maire et député honoraire, une minute de silence a été observée à la mémoire de Samuel Paty par les différents chefs de service.

Trois heures plus tard, à midi précisément, les élus municipaux et les agents de la Ville étaient invités à se rassembler dans la cour de l'Hôtel de Ville où tous les drapeaux étaient en berne. « Notre présence à cet hommage est un acte citoyen. Il faut se battre pour notre liberté d'expression et le refus de la barbarie », déclaraient Isabelle et Julien, deux agents du service des Finances. « Ce qui s'est passé est horrible. Cela va à l'encontre de toute humanité. La liberté d'expression est un droit qui appartient à tout un chacun. Il doit être respecté quelle que soit son obédience », ajoutait Sylvain, du service Vie Associative.

À 18 H 30, place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme, et à l'appel des représentants enseignants du Conseil d'Administration, dont les élus syndicaux, du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire, de nombreux professeurs, Étampois, parents d'élèves,



élus municipaux... ont rempli telle une marée humaine la place de l'Hôtel-de-Ville. Le rassemblement s'est dispersé vers 20 h sous un tonnerre d'applaudissements, après une intervention de Jean-François Wagniar, professeur d'histoire-géographie, représentant du Syndicat Force Ouvrière et Vanessa Giraud, professeur de lettres, représentante du syndicat SNES. Pour Jean-François Wagniar :

« Notre engagement doit s'inscrire dans le temps, au-delà de l'émotion légitime que nous ressentons face à la barbarie de ce crime et des réactions symboliques habituelles. Nous devons nous préparer à mener des actions et des débats impliquant les élèves. Le plus grand hommage à Samuel est de rendre la priorité à l'éducation et à la culture, de donner enfin toute sa place à la lutte pour la défense de la laïcité et les valeurs démocratiques, auxquelles nous sommes tous attachés comme le prouve le succès formidable de ce rassemblement. » Sa collègue, Vanessa Giraud, ajoute : « Le relais que vous faites à l'initiative de ce rassemblement fait chaud au cœur, tout comme les messages d'élèves, d'anciens élèves, des parents, merci à tous. »



ATTENTAT : LE MAIRE ET LA VILLE D'ÉTAMPES SOLIDAIRES DE NICE

Nice a été une fois encore, jeudi 29 novembre, le théâtre d'une attaque sanglante. Un homme muni d'une arme blanche a tué 4 personnes dans la Basilique Notre-Dame de l'Assomption. « Notre pays a une nouvelle fois été terriblement frappé par l'horreur, la sauvagerie et l'abomination. J'adresse mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de ces meurtres ignominieux et apporte mon soutien indéfectible à leurs



proches. Mes pensées sont également tournées vers la communauté catholique dont un lieu de culte a été profané de manière abjecte ainsi que vers les Niçois et leurs élus locaux. Plus que jamais, notre Nation, dont les citoyens ont payé un trop lourd tribut au fanatisme, doit faire bloc autour des valeurs républicaines et un combat sans relâche doit être mené afin d'éradiquer enfin le terrorisme ! », a déclaré le maire et député honoraire.

VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT : LES FORCES DE L'ORDRE MOBILISÉES



A la suite de l'attaque terroriste à la Basilique Notre-Dame de Nice le 29 octobre, le plan Vigipirate a été porté au niveau maximal, URGENCE ATTENTAT, sur l'ensemble du territoire. « En premier lieu, cela implique le renforcement de la protection de tous les lieux de cultes (chrétien, israélite et musulman) qui ont un office, puis la sécurisation des écoles et établissements scolaires », déclare le Commissaire Eric Bouffet. « Cette mission se fait en collaboration avec la police municipale et les militaires de l'opération Sentinelle. » A la demande du maire, les policiers municipaux et les médiateurs de nuit ont ainsi durant tout le week-end patrouillé aux abords des lieux où se déroulaient des messes pour la Toussaint, dans les différents quartiers ainsi qu'aux abords des cimetières. « Ses patrouilles vont se poursuivre durant toute la durée de Vigipirate Urgence attentat », ajoute-t-il. Plus d'info : <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>

SPÉCIAL CONFINEMENT

Depuis le jeudi 30 octobre minuit, la France est à nouveau confinée, pour au moins un mois, dans l'espoir de casser la seconde vague de l'épidémie de coronavirus. Les services de la Ville s'adaptent au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 promulgué par le gouvernement.

3

www.mairie-etampes.fr



Confinement : le maire veut un service public exemplaire

« On reste ouverts et bienveillants pour accueillir nos administrés. Je veux un service public exemplaire », a déclaré, jeudi 29 octobre, le maire d'Étampes et député honoraire lors d'une réunion de tous les chefs de services qu'il avait organisé dans la salle des commissions de la mairie. L'objectif était de préparer le confinement annoncé, organiser les services en conséquence et aussi bien préparer la rentrée scolaire. « Nous sommes tous un peu sous le coup de l'annonce de ce deuxième confinement, même si nous nous y attendions. Il sera différent de celui que l'on a connu en mars dernier, avec des conséquences pour la commune d'Étampes, pour nos administrés et pour nos services, qui doivent être anticipées. Si on veut être digne du service public et avoir un service public de qualité, il faut affronter les problèmes avec réalisme », a-t-il ajouté en invitant chaque chef de service à faire le point en terme d'organisation de travail. « Ce qui est important, c'est la petite flamme du service public, c'est comment nous pouvons, ensemble, être les meilleurs afin d'apporter des

réponses extrêmement précises à des personnes qui sont nos Étampois, qui sont parfois des personnes fragiles, des personnes inquiètes, des personnes qui ont besoin d'information, de communication, et que l'on soit au poste de « combat ». C'est ce que j'attends de ma collectivité », a-t-il souligné. « Ça veut dire aussi - et ce sera un autre temps de l'organisation du travail - que la vie continue néanmoins. Le service public continue. Nous ne sommes pas des fonctionnaires de base, nous sommes des humains, nous sommes là pour transcender le service, nous sommes là pour stimuler et protéger nos collaborateurs, nous sommes là pour respecter et faire en sorte que la dimension humaine d'une collectivité soit vraiment rendue. Il ne faut abandonner personne en chemin. Je veux que l'on soit exemplaires, que l'on parle d'Étampes en bien. Nous avons la chance pour l'instant d'être encore en bonne santé, nous avons la chance d'exercer dans le service public, nous avons la chance d'être rémunérés et nous ne sommes pas comme la coiffeuse qui va fermer son activité, comme le propriétaire du bar qui pleure de ne pas pouvoir travailler. On se doit d'être dignes. »

LE SERVICE DES PERSONNES RETRAITÉES TOUJOURS SUR LE PONT



Toutes les missions du service des Personnes Retraitées continuent d'être assurées à 100 %, que ce soit pour les soins prodigués à domicile par les infirmières, les actes des aides à domicile, le service de transport La Citadine, le port des repas à domicile.

Comme il l'avait déjà fait lors du 1^{er} confinement, le Service a repris le registre du Plan Canicule, devenu pour l'occasion registre COVID-19. Depuis le 2 novembre, les 96 personnes inscrites sont appelées quotidiennement pour veiller à leur santé ainsi qu'à leur moral.

Tél. : 01 64 94 55 72.

COMMERCE DE PROXIMITÉ « NON ESSENTIELS » : L'ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR LES MAINTENIR OUVERTS REJETÉ PAR LE PRÉFET



Lundi 2 novembre, un arrêté municipal pour la réouverture des commerces de proximité « non-essentiels » a été pris par le maire et député honoraire. Le commerce de proximité « non essentiels » a beaucoup souffert lors du 1^{er} confinement en mars dernier. « C'est un coup de massue supplémentaire et si on ne fait rien, vraisemblablement beaucoup ne se relèveront pas », déclarait-il lundi. « Les décisions prises par le Président de la République entraîne une rupture d'égalité de traitement entre les commerces, ce qui crée par conséquent une pratique déloyale contraire aux décisions annoncées par le Président de la République et le Premier ministre », était-il spécifié dans l'arrêté. Mardi 3 novembre, des commerces ont rouvert le rideau quelques heures avant que ne tombe une requête de suspension de l'arrêté municipal signé par le Préfet. Une requête d'annulation a été engagée auprès du Tribunal Administratif.

• Les services publics

Contrairement au mois de mars, l'intégralité des services publics sont maintenus. Tous les services de la Ville d'Étampes resteront ouverts au public mais sur rendez-vous.

• Les établissements recevant du public (ERP)

Les établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement (stade, complexes sportifs, salle des fêtes, gymnase, piscine couvertes...) exceptés aux élèves des établissements scolaires et des sportifs de haut niveau.

• Les marchés alimentaires

Les marchés alimentaires resteront ouverts. La Ville d'Étampes continuera à assurer son protocole sanitaire sur les marchés du mardi place Saint-Gilles et du samedi place Notre-Dame avec distribution de gel hydroalcoolique. Le port du masque reste obligatoire.

• Hypermarchés et Grandes enseignes

Les hypermarchés et grandes enseignes ne pourront plus vendre de produits « Non essentiels » (vêtements, jouets, maquillages, fleurs...).

• Les déplacements

Les déplacements sont désormais interdits sauf dans les cas suivants mentionnés sur l'attestation (voir page 8) Téléchargement des attestations sur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>. Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

• En milieu scolaire

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

• Restauration scolaire

Les enfants pourront déjeuner comme d'habitude dans leur établissement. La Ville a cependant mis en place un 3^e service de restauration dans chaque établissement pour avoir moins d'élèves dans la même salle. Par ailleurs, des agents de la Ville seront déployés en renfort pour aider les équipes assurant le service restauration scolaire.

• Travail

Le télétravail est recommandé partout où il est possible dans le secteur privé comme dans le secteur public. Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité. Les réunions en audio ou en visio-conférence doivent devenir la règle.

• Bureaux de Poste

Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent ouverts.

• Les parcs et jardins restent ouverts

Contrairement au 1^{er} confinement, les parcs, jardins, plans d'eau restent également accessibles avec des conditions imposées : effectuer des déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

• Les loisirs

Les établissements recevant du public baisseront le rideau. Fini donc jusqu'à nouvel ordre les cinémas, théâtres, musées, bibliothèques, les salles de dances (discothèques)...

• Sport

Les sportifs pourront continuer à faire leur jogging ou exercer une activité physique en plein air, dans la limite d'une heure et 1km autour de leur domicile. Il seront toutefois contraints de la pratiquer seuls.

• Les mariages et Pacs

On pourra célébrer les mariages en mairie mais le nombre de personnes sera limité à 6 en tout hors officiers d'Etat civil. Pour les Pacs, seules les personnes concernées seront présentes.

• Lieux de cultes

Ils étaient encore ouverts le week-end dernier, mais depuis lundi 2 novembre et jusqu'à la fin novembre au moins, s'ils demeurent accessibles, ils ne pourront plus accueillir de cérémonies religieuses à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

• Transports : horaires inchangés

Kéolis Ormont et Ile-de-France Mobilités vont maintenir l'intégralité de leur offre de transport sans changement d'horaires. Il en est de même pour tous les transports scolaires. A noter une évolution indépendante du contexte sanitaire, en raison d'une affluence grandissante de la population au Bois-Bourdon, le réseau de transport scolaire s'est adapté, à la demande de la Ville. Les familles concernées ont été informées. Plus d'informations : 01 69 92 13 17.



Concernant les services publics de l'agglomération

- L'Hôtel communautaire est ouvert.
- Pour le guichet unique, les échanges sont à privilégier par mail et par téléphone. Le guichet unique demeure ouvert UNIQUEMENT sur rendez-vous.
- Les structures Petite Enfance fonctionnent normalement.
- Les services périscolaires et extra-scolaires fonctionnent normalement.
- Les études dirigées sont assurées normalement.
- Les RAM fonctionnent normalement.
- La Maison de Justice et du Droit demeure ouverte.
- Le service d'Eau et Assainissement est fermé mais reste à l'écoute des habitants de jour comme de nuit grâce au système d'astreinte.
- Fermeture au public du théâtre, du CINÉtampes, du musée, de l'office de tourisme et de la salle d'exposition de l'Hôtel Anne-de-Pisseleu.
- Les bibliothèques intercommunales sont fermées au public mais fonctionnent avec un système de « livres à emporter » depuis le 3 novembre.
- Fermeture de l'école des arts et du conservatoire intercommunal.
- Les piscines intercommunales sont fermées au public mais demeurent mises à disposition des groupes scolaires et de ceux disposant d'entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles (par exemple les pompiers).

COVID-19 : LE CHSE FAIT FACE À LA 2^E VAGUE

L'hôpital adapte son activité en conséquence

« Sur consigne de l'Agence Régionale de Santé, nous avons commencé à déprogrammer certaines activités non-urgentes dès fin octobre pour faire face à la 2^e vague épidémique bel et bien là en Ile-de-France et dans le Sud-Essonne », explique le directeur du Centre Hospitalier Sud-Essonne (CHSE), Christophe Misse. « Nous avons poursuivi en ce sens début novembre. C'est-à-dire que nous avons reporté toute l'activité qui peut attendre sans mettre en danger le patient, soit environ 50 % de notre activité habituelle avec ce report de l'activité chirurgicale, médicale et les consultations non essentielles. Cela ne concerne évidemment pas l'activité des urgences, la prise en charge de la cancérologie ou encore le suivi des maladies chroniques. Ainsi, nous avons pu dégager des moyens, notamment des ressources humaines pour les affecter à des secteurs COVID. La semaine dernière, nous avons également mis en place des circuits courts au niveau de nos urgences avec des flux différents en fonction des symptômes qui se présentent. »

Une montée en puissance des moyens à disposition

« A l'instar de la 1^{re} vague, nous avons libéré des capacités supplémentaires pour augmenter significativement nos capacités d'accueil de personnes atteintes du COVID. Pour les secteurs dédiés au COVID, nous avons ainsi porté à 14 notre nombre de lits de réanimation et 30 en médecine dès fin octobre. Cette semaine, nous sommes même passés à 38 lits en médecine. Autre nouveauté, nous sommes en train d'améliorer également nos capacités de tests PCR. C'est-à-dire que notre laboratoire qui peut faire environ une centaine de tests par jour va recevoir très prochainement 2 nouveaux automates, un pour le site d'Étampes et un pour celui de Dourdan. D'ici la mi-novembre, le temps d'étalonner ces appareils de haute technologie, cela nous permettra de doubler notre capacité de tests pour passer à 200 tests par jour. Nous avons également reçu une dotation de tests antigéniques. »



Ces tests sont uniquement destinés à des opérations de dépistage interne à l'hôpital, pour nos professionnels de santé, afin d'avoir des résultats rapides en 15 ou 30 minutes. »

Chacun doit prendre ses responsabilités

« Pour ces secteurs COVID, les visites sont toujours proscrites. Dans l'ensemble de l'établissement, nous sommes désormais amenés à interrompre les visites dans les secteurs de courts et moyens séjours pour des raisons de précaution (à l'exception de situation très particulière et sur avis médical). A noter qu'à l'heure actuelle, aucun de nos résidents de l'EHPAD Paul-Fenoll n'est touché. Nous continuons bien sûr à prendre les plus grandes précautions, notamment pour les visites encore plus régulées, avec un protocole strict, dans le respect des gestes barrières et en mentionnant obligatoirement un formulaire de contact pour pouvoir appeler les personnes en cas de contamination. De manière générale, il faut continuer à faire très attention et continuer à appliquer rigoureusement les mesures barrières : le port du masque, le lavage très régulier des mains, la distanciation physique. J'appelle aussi les usagers à ne pas se rendre aux urgences si ce n'est pas grave car nous sommes déjà sous tension », conclut Christophe Misse.

Un Conseil de surveillance du CHSE très dense



Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Sud-Essonne (CHSE) s'est tenu à la salle des fêtes d'Étampes le 16 octobre dernier. « C'était un conseil de surveillance important puisqu'il y avait un renouvellement de certains membres. Deux vice-présidents ont été désignés, les maires d'Étampes et de Dourdan. Bernard Dionnet, maire de Morigny-Champigny, a remplacé Guy Crosnier comme représentant de la CAESE. Le président Louis-Jean Marchina est toujours

en fonction puisqu'il a été élu fin 2018 pour un mandat de 5 ans et il a voulu désigner comme vice-président les maires des communes des deux sites du CHSE. Ensuite, il y a eu un point d'information important sur la Covid-19, sur ce qu'a dû faire l'hôpital pour faire face à la 2^e vague c'est-à-dire l'organisation de ses services, la mise en place d'unités spécifiques pour la Covid, sur les circuits différenciés aux urgences sur les patients symptomatiques et les autres... Toute l'organisation du laboratoire pour le dépistage PCR. Le conseil a aussi évoqué les travaux d'extension que l'on a déjà abordé (cf. Étampes info du 9 octobre p.3) qui sont menés pour organiser l'hôpital face à la Covid pour bien distinguer les circuits, les filières, les espaces entre patients Covid et non Covid. Et dernière chose, fondamentale, des informations sur les hypothèses de l'élaboration du prochain projet d'établissement 2021-2025. Dans ce cadre-là, il y a eu une longue présentation sur la méthode et le calendrier puisque ce projet d'établissement devrait être adopté par les instances entre le mois d'avril et le mois de juin 2021. Les premières orientations de ce projet reposent sur deux hypothèses : un campus santé à Étampes, la garantie d'un hôpital de proximité à Dourdan », résumait Christophe Misse, directeur du CHSE.

EPS Barthélémy-Durand : le personnel spécialisé en colère, l'ARS saisi par le maire



Jeudi 15 octobre, le personnel de l'Établissement Public de Santé (EPS) Barthélémy-Durand, du Centre de Soins et d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA) et de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Le Ponant, héros qui font

face à la COVID-19 depuis le début de l'épidémie, ont manifesté leur colère contre la politique de l'Etat concernant le projet de refonte du financement de la psychiatrie ainsi que les injustices salariales et statutaires. Informé de la situation, le maire et député honoraire a adressé le 14 octobre dernier un courrier au Directeur Général de l'ARS Ile-de-France pour attirer son attention sur « le vif sentiment de colère exprimé par les personnes œuvrant dans les secteurs du handicap et de l'insertion, de l'action sociale ainsi que les agents affectés dans les Maisons d'Accueil Spécialisées et les Foyers d'accueil Médicalisés pour adultes handicapés. Compte-tenu de l'investissement exemplaire, de la mobilisation constante et du sens du service public démontrés par les intéressés, notamment à l'occasion de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, je trouve parfaitement injuste et révoltant que ces différentes catégories ne perçoivent pas la revalorisation d'un montant de 183€ mensuels prévus dans les accords conclus à l'issue du Ségur de la Santé. C'est absolument inadmissible. J'apporte donc mon soutien total à l'ensemble des soignants qui se sont mobilisés le 15 octobre à l'EPS Barthélémy-Durand ».

NOVEMBRE : MOI(S) SANS TABAC : PRÊTS À RELEVER LE DÉFI ?



Vous avez envie d'arrêter de fumer, mais il vous manque un peu de motivation ? Inscrivez-vous donc au défi national Moi(s) sans tabac ! En novembre, le ministère de la Santé en partenariat avec l'Assurance maladie et Santé publique France propose un défi collectif qui mise sur l'entraide, la communication massive et l'émulation de groupe pour aider le maximum de fumeurs à abandonner la cigarette. Même si le mois est commencé, il n'est pas trop tard pour relever le défi ! Pour vous aider à arrêter de fumer, l'équipe de tabacologie du Centre Hospitalier Sud-Essonne, composée de Sophie Chaumel, sage-femme et tabacologue, Blandine Tercero, psychologue, et Dorothée David, diététicienne sont là pour vous accompagner dans votre sevrage. Tél. : 01 60 80 76 76.

LE CHSE RECRUTE DANS DE NOMBREUSES SPÉCIALITÉS



« Nous avons beaucoup de postes vacants. On parle souvent de problèmes de démographie médicale qui est réelle et sérieuse mais on parle moins souvent de démographie paramédicale or nous avons également des problématiques pour recruter des infirmiers et des infirmières, et même des postes de nuit, auprès des personnes âgées, des aides-soignants. D'autres spécialités également. Nous recevons toutes les candidatures. N'hésitez pas à postuler au CHSE où il y a de vraies perspectives de carrière et de titularisation très rapide », annonce Christophe Misse, le directeur du Centre Hospitalier Sud-Essonne qui recrute donc des médecins, des sages-femmes, des infirmiers, infirmiers spécialisés, des techniciens de laboratoires, des manipulateurs en électro-radiologie, des aides-soignants, des assistantes sociales sur ses sites d'Étampes et de Dourdan : sur des postes vacants ou en contrats de remplacement ou pour des vacances (inscription possible sur la plateforme Hublo) notamment, pour la période COVID. Le CHSE recrute également des IDE (Infirmier Diplômé d'Etat) de nuit en réanimation, des postes d'IDE de nuit aux urgences. **Détails des offres d'emploi sur le site de la Fédération Hospitalière de France: <https://etablissements.fhf.fr/annuaire/hopital-fiche.php> Pour obtenir des renseignements et faire acte de candidature, merci d'écrire à secretariatdrhds@ch-sudessonne.fr**

DES CHÈQUES CADEAUX POUR REMERCIER LE PERSONNEL HOSPITALIER MOBILISÉ

Le 8 octobre dernier s'est déroulée une remise officielle de chèques cadeaux pour les personnels de l'EHPAD Saint-Joseph et ceux du Centre Hospitalier Sud-Essonne (CHSE) en présence du président de la CAESE Johann Mittelhauser et du maire d'Étampes. « Nous avons reçu les chèques cadeaux pour chaque agent qui étaient mobilisés lors de la première vague du Covid par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne. Cela concerne 1 275 agents présents en mars et avril au CHSE sur les sites d'Étampes et Dourdan. Ils ont reçu un chèque de 24 € à valoir chez les commerçants de l'Étampois. C'est une très bonne initiative pour soutenir le commerce local dans l'Étampois dont la liste est disponible sur le site de la CAESE. Nous sommes très sensibles à ce geste. Nous avons aussi été très touchés par toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés par divers moyens pendant la période de la première vague et tous ceux qui nous aident encore. C'est une marque de soutien, d'estime et de reconnaissance. C'est très symbolique et le personnel est très sensible », expliquait Christophe Misse, le directeur du CHSE. A l'EPS Barthélémy-Durand, le 29 octobre dernier, 1264 chèques d'une valeur de 24€ ont également été remis. **Les commerçants de proximité partenaires de l'opération sont sur www.lesvitrinesdeletampoissudessonne.com**



9 ET 11 NOVEMBRE : UN DEVOIR DE MÉMOIRE MALGRÉ TOUT

Les deux cérémonies en l'honneur du 50^e anniversaire de la mort du Général de Gaulle le 9 novembre 1970 et le 102^e anniversaire de la signature de l'armistice le 11 novembre 1918 vont être commémorées, dans ce contexte exceptionnel, en comité restreint, sans les portes-drapeaux. Pour autant, toujours fidèles aux rendez-vous républicains, rendons leur hommage.

UN NOUVEAU DRAPEAU POUR LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

Après 18 ans de bons et loyaux services, le drapeau des Médaillés Militaires va être renouvelé. Le maire et député honoraire remettra prochainement un drapeau flambant neuf à l'association des Médaillés Militaires.



Il fait entre 100 x 120 cm de diamètre. Sur un fond bleu, blanc, rouge sont brodés en fil d'or la devise des Médaillés Militaires, d'un côté Valeur et Discipline, de l'autre Honneur, Patrie. Se trouve également au centre du drapeau la médaille, puis 369, le numéro de la section d'Étampes. Le tout est orné d'un magnifique galon doré. « La Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux », rappelle Hugues Gil, président par intérim de l'association. « Elle est souvent appelée « Légion d'honneur du sous-officier. C'est la 3^e décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération », ajoute Hugues Gil, décoré de la médaille militaire en 2005 après une belle carrière dans la gendarmerie. « Je me suis engagé à 23 ans, après mon service militaire. J'ai suivi l'École de formation et j'ai commencé à travailler dans la Vallée de Chevreuse. Je m'intéressais beaucoup au judiciaire, je me suis formé en conséquence et de 1981 à 1989, j'ai travaillé dans la Brigade des Recherches à Étampes, puis de 1989 à 1993, j'ai intégré la Brigade territoriale d'Angerville. Je suis monté au grade adjudant et j'ai pris en 1993, le commandement du peloton de surveillance et

d'intervention de la gendarmerie d'Étampes pendant 10 ans. En 2003, j'ai été muté en Polynésie Française. En 2006, affecté à l'École des officiers à Melun et en 2011, j'ai pris ma retraite au grade de Major », détaille-t-il. « Très attaché à Étampes, je suis resté en lien avec l'association des Médaillés Militaires où j'ai assuré plusieurs années les fonctions de secrétaire de l'association. Puis, j'ai décidé de reprendre le flambeau par intérim de l'association pour poursuivre l'œuvre de notre très dévoué président Gérard Richard, décédé en mars dernier », poursuit-il. A peine arrivé en poste, le nouveau président par intérim est intervenu auprès du maire et député honoraire pour lui signaler l'usure prononcée du drapeau des Médaillés Militaires. « Mon message a été tout de suite entendu. Le maire a fait le nécessaire pour le renouveler. (NDLR : La décision a été votée au Conseil municipal du mercredi 14 octobre dernier). J'ai reçu récemment le drapeau tout neuf. Il est magnifique. Nous officialiserons son arrivè et sa mise en service dès la fin du confinement. Et nous remettrons, l'ancien à la Ville. »

FRANCIS PIGEAU, PORTE-DRAPEAU DEPUIS PLUS DE 40 ANS

Sur son veston se trouvent accrochées 5 médailles : la commémorative d'Indochine et d'Algérie, celle des Engagés volontaires, la Croix du Combattant, la médaille de reconnaissance de la nation Indochine et Algérie et celle de porte-drapeaux. Patriotisme chevillé au corps, Francis Pigeau est porte-drapeau depuis les années 1980. « J'ai porté le drapeau des Prisonniers de Guerre, celui de l'Union des Anciens Combattant, de la Légion d'honneur et, depuis une dizaine d'années, je porte à chaque cérémonie commémorative celui des Médaillés Militaires. C'est une fierté », déclare-t-il. « Dans ma famille, nous avons toujours eu l'esprit patriote. Enfant, avec l'école, j'assistais aux commémorations, c'était aussi important pour mon père qui avait fait la guerre de 14-18. Il avait combattu sur le chemin des Dames, un lieu qui est entré dans la mémoire collective pour avoir été le théâtre de plusieurs batailles meurtrières. Il était revenu très affaibli de ce conflit après avoir été gazé dans les tranchées », se souvient-il. « Pendant la Seconde Guerre mondiale, deux de mes frères ont été prisonniers en Allemagne, un autre parachutiste avait été envoyé en 1944 en Angleterre et a été parachuté en Hollande, dans le cadre de l'opération Market Garden, sous les ordres du général Montgomery pour créer un passage direct vers Berlin. Je ne sais pas si c'est pour toutes ces raisons, mais à 18 ans, j'ai voulu à mon tour servir la France. Je suis donc parti comme engagé volontaire en Indochine. Les accords de Genève avaient été signés, il n'y avait plus de combat, juste quelques escarmouches. J'y suis resté 20 mois et après je suis parti en Algérie de juillet à novembre 1956 pour des opérations de main-



tien de l'ordre », ajoute-t-il. « Quand je suis rentré, je me suis installé à Étampes, j'ai rencontré ma femme, j'ai pris ma carte de combattant et en assistant aux commémorations locales, je me suis lié d'amitié avec les anciens combattants. Quand Gérard Richard, le président des Médaillés Militaires m'a proposé d'être porte-drapeau, j'ai tout naturellement accepté. Le devoir de mémoire est essentiel, c'est important de rappeler aux jeunes générations l'engagement des femmes et des hommes qui ont servi la France et ne jamais oublier que notre liberté a été gagnée de haute lutte par des générations de Français. »

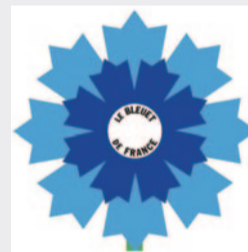
LIVRETS MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES : LES 2 PETITS NOUVEAUX !

La collection à succès des Livrets Mémoire(s) d'Étampes accueillera bientôt deux nouveaux fascicules, numérotés 21 et 22. Ils inaugurent un cycle consacré à la



« Deuxième Guerre mondiale des Étampois ». Leur parution est annoncée pour le 11 novembre. Comme l'explique Clément Wingler, Directeur des Affaires culturelles et du Patrimoine, « le public pourra découvrir pour la première fois le répertoire de l'ensemble des victimes pour faits de guerre, aussi bien celles tombées à titre militaire pendant la campagne de France en 1939-1940 et les combats de la Libération, que les civils tués notamment lors des bombardements de 1940 et 1944, dont certains hélas n'ont jamais pu être formellement identifiés ». Les publications Mémoire(s) d'Étampes pourront être retirés aux Archives municipales et à la Bibliothèque Diane-de-Poitiers (4, rue Sainte-Croix), ainsi qu'à l'Accueil Tourisme de l'Hôtel Anne-de-Pisseleu une fois le confinement terminé. Possibilité de le consulter sur : www.etampes.fr > Actualités.

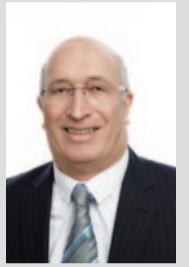
Appel aux dons des Bleuets de France



Depuis 1935, l'œuvre Nationale du Bleuets de France organise chaque année une campagne de collecte de dons sur la voie publique. Les recettes sont dévolues aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, leurs veuves, les Pupilles de la Nation, les Victimes de Guerre mais aussi désormais les victimes d'actes de terrorisme en difficulté. Au niveau départemental, l'association effectuera cette collecte sur la voie publique jusqu'au 13 novembre. Les dons peuvent se faire par internet <http://www.onac-vg.fr/dons/>

LES ÉLUS AU SERVICE DES ÉTAMPOIS

Gilbert Dallerac,
4^e adjoint au
maire en charge
des Aînés,
de la Mémoire,
des Anciens
combattants
et du CCAS



« Comme aime souvent le rappeler Monsieur le Maire d'Étampes lors des cérémonies commémoratives, « La plus belle des sépultures des morts est la mémoire des vivants » (NDLR : citation d'André Malraux) Le devoir de mémoire, c'est se souvenir, mais pourquoi ? Se souvenir, c'est résister aux oppressions et combattre pour la liberté. C'est aussi ne pas oublier tous les morts pour la France. La guerre de 1914-1918 fut l'un des premiers conflits majeur de l'ère contemporaine. A la fin de la guerre, en France, on dénombre quelque 1,4 million de soldats tués sous l'uniforme français, dont 63 000 des troupes coloniales de l'Empire, sans compter 15 000 « gueules cassées », ces soldats blessés et mutilés devenus les symboles d'une guerre particulièrement destructrice. Après l'armistice, signé le 11 novembre 1918, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale, tout un chacun pensait que ce serait la Der des Ders. Il n'en fut rien. Un autre conflit de grande ampleur attendait hélas les Français quelques années après. Il s'agit de la Seconde Guerre mondiale. Garder en mémoire, notre histoire, c'est espérer ne plus revivre les tragédies passées et des événements douloureux. Soyons toujours vigilants, respectons notre drapeau, notre beau pays, les valeurs de notre République, Liberté, Égalité et Fraternité mais aussi, après les attentats terroristes récents, la Laïcité. M. le Maire m'a donné la délégation du devoir de Mémoire, j'en suis fier et nous entreprendrons dans ces prochains jours une réflexion pour travailler avec le corps enseignant sur le devoir de mémoire en cohérence avec les programmes scolaires. Vive Étampes, vive la France ! »

DENISE FOUIN : L'ANGE GARDIEN DES ENFANTS DU MONDE ET CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, NOUS A QUITTÉS

La fondatrice de Maison de sagesse, créée en 1993 à Étampes, pour venir en aide aux enfants en détresse dans le monde nous a quittés dans sa 81^e année. Cette grande dame a eu l'idée de créer cette association humanitaire lors d'un voyage en Inde dans un camp de réfugiés tibétains de Sonada, devant l'état de désespérance des enfants et des anciens, déplacés de leurs terres et de leurs racines. Ce jour-là, sa vie a basculé. Denise Fouin a eu une prise de conscience : ne pas passer à côté de l'essentiel et servir, servir l'avenir, l'enfance qui souffre, de toutes ses forces. En 1998, Maison de Sagesse a été accréditée en relations opérationnelles par l'UNESCO, en 2001, elle recevait les Palmes d'or de la Fondation de Bénévolat, en 2012, le statut consultatif auprès du comité de Sauvegarde du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO, ainsi que la Mention spéciale Voix de l'enfant en 2004. « Denise était un soleil et le restera pour nous tous, une étoile qui illumine notre chemin. Son sourire, ses yeux malicieux, sa joie, sa détermination, son amour de l'autre resteront à tout jamais gravés dans nos cœurs. Et notre amour pour elle est éternel », déclarent ses proches collaborateurs sur le site Maison de Sagesse. En 2014, Denise Fouin avait reçu, à Châlo-Saint-Mars, sa ville d'adoption, les insignes de la Légion d'honneur pour l'immense travail accompli. Le Maire et député honoraire, son ami de toujours, et la Ville d'Étampes adressent leurs sincères condoléances à sa famille.



JUDO

Echange de bons procédés entre les éducateurs sportifs et le JADE



Au centre sportif Michel-Poirier, les 6-12 ans participant aux stages organisés pendant les vacances scolaires par les éducateurs sportifs de la Ville d'Étampes et les jeunes des séances du Judo Associatif d'Étampes (JADE), mardi 20 et mercredi 21 octobre, n'ont pas fait que se croiser dans les couloirs. Ils se sont rencontrés aussi, durant deux matinées consécutives, dans la salle du dojo. « Laurent, qui anime les stages de judo nous a proposés d'intégrer nos jeunes aux leurs. Donc nous avons demandé évidemment l'autorisation aux parents ainsi qu'aux enfants s'ils étaient intéressés car ils étaient les premiers concernés. Comme tous les parents étaient d'accord, on est partis sur ces deux demi-journées. Les enfants s'amusent, ils apprécient beaucoup. Nous allons réfléchir avec Laurent du JADE. On va essayer de mettre le partenariat en place par exemple

en alternant un jour sur deux le judo et un mélange d'activités que nous organisons comme le handball, le foot, le hockey... Nous pourrions aussi proposer un partenariat similaire à d'autres associations parce que c'est bénéfique pour les enfants et pour les associations car cela peut leur amener de nouveaux adhérents. C'est très positif pour tout le monde», explique Stéphane Leloup, éducateur sportif de la Ville d'Étampes.

« Cette idée d'échange et de partenariat fait partie des valeurs du judo »

Pourquoi rester cloisonné d'une salle à une autre lorsque l'on peut partager des valeurs du sport communes et permettre aux enfants de découvrir une nouvelle discipline et pourquoi pas développer de nouveaux talents ?

« Au départ, l'idée était de faire un stage découverte de 3 jours consécutifs, faire connaître le judo à d'autres enfants gratuitement et pour perfectionner nos ceintures blanches. Cependant, cela fait longtemps que je pensais proposer aux éducateurs sportifs de la Ville d'Étampes de venir avec leurs jeunes découvrir le judo avec nous. Nous sommes prêts à renouveler l'expérience sur d'autres vacances. Pendant une heure, le matin, ils font du judo. L'idée est que cela puisse être réciproque, que les jeunes judokas fassent d'autres activités sportives. Cette idée d'échange et de partenariat fait partie des valeurs du judo. Suite à la première séance, ils ont voulu renouveler donc c'est très positif », explique Laurent Dosne, directeur technique du JADE. Une première expérience couronnée de succès qui en appelle d'autres.



RUGBY

ERC : un numéro 13 porte-bonheur



Des clubs de rugby amateurs et les équipes de France réunis sur un même maillot. Un beau symbole d'harmonie et de solidarité engagé par la Fédération Française de Rugby et les XV de France. A l'occasion de la rencontre entre les bleus et le Pays de Galles le 24 octobre au Stade de France, les 23 joueurs français arboraient sur leur maillot les 1941 clubs amateurs qui composent le rugby français. En regardant de plus près le numéro 13, le solide ailier d'origine néo-zélandaise Virimi Vakatawa, Étampes Rugby Club était bel et bien présent.

« C'est un joli clin d'œil, une initiative originale. En plus, le match était très plaisant. Les joueurs ont fait le spectacle en marquant 5 essais. Virimi a également été très bon avec 2 passes décisives. C'était très sympa », saluait le président de l'ERC, Francis Passard.

• OLYMPIQUE COLUMERIEN ET PAYS FERTOIS RUGBY • RC DE COURBEVOIE • ETAMPES RC • RUGBY SUD 77 • PARISIS RC • CO OTHIS • CO MULTISPORT BAGNEUX RUGBY • RC MASSY

ATHLETISME

Franz Laviolette sacré champion de France de pentathlon !



Cinq membres d'Étampes Athlétisme étaient censés participer aux championnats de France Master FFA (35-40 ans), organisés le 10 octobre dernier à Chalon-sur-Saône (45). Devant faire face à des cas de COVID, la délégation s'est finalement limitée à 2 athlètes. Qu'à cela ne tienne ! Dino Ciccollella et Franz Laviolette ont porté au plus haut les couleurs du club pour le pentathlon, épreuve qui réunit la longueur, le 200 m, le 1500 m, le lancer du disque et le lancer de javelot. Le 1^{er} nommé termine à une très belle 7^e place. Quant au second, pour sa première participation à ces championnats puisqu'il vient tout juste d'avoir 35 ans, il a tout simplement été sacré champion de France. « Je visais une médaille mais ne m'attendais pas du tout au titre. Je m'étais tout de même bien préparé pour cet objectif qui devait initialement se dérouler en mai. Durant le confinement et tout l'été, j'ai travaillé en individuel et en collectif avec des groupes d'Étampes Athlétisme. C'est ma 2^e année dans ce club dont j'apprécie l'ambiance familiale et les compétences. Après quelques séances, l'entraîneur Pierre Elsdén m'avait donné envie de rester et de m'impliquer puisque cela correspondait bien à mon projet. » Et ce travail de fond a été amplement récompensé. Après quelques podiums dans des championnats régionaux, Franz a passé un cap majeur avec ce titre qui dépasse toutes ses attentes.

Avec ses qualités de sprinteur, Franz a sans surprise réalisé un très bon temps sur 200 m et remporté le saut en longueur. Moins adepte des lancers, il a réussi à conserver son avance en limitant la casse. Tout dépendait finalement du 1500 m. « Cela s'est joué au mental. Il fallait rester concentré puisque le 2^e au classement n'était pas si loin. J'ai fini 3^e de la course, avec 2 370 points au total, mais j'ai mis un petit moment à prendre conscience de la performance et du titre. C'est comme un rêve qui se réalise enfin. Les jours suivants, j'ai reçu de nombreux messages de félicitations. » S'il y en a bien un qui n'était pas surpris, c'est bien Pierre Elsdén : « Cela fait 2 mois que je disais qu'il allait être champion de France. Il fait de l'athlétisme depuis très longtemps, a d'excellentes bases. Il a dû attendre pas mal d'années avant d'être champion de France. C'est une belle consécration. »

Pour autant Franz ne compte pas s'arrêter là. « J'essaierai de conserver mon titre l'année prochaine. Et pourquoi pas, de battre le record de France dans ma catégorie en passant la barre des 2 800 points. »

BASKET

Des formations PSC1 pour le BCE

Le Basket Club Étampois (BCE) a accueilli, vendredi 17 octobre, l'association des secouristes français de la croix blanche. « Cela faisait 2 saisons que je souhaitais mettre en place cette formation à l'ensemble des coaches et dirigeants. Nos 3 jeunes en service civique, qui doivent également suivre cette formation, en ont également bénéficié », précise la présidente du BCE, Claire Brachet. Au programme de cette formation de 7 h accessible dès 10 ans : apprendre à gérer les brûlures, les malaises, les arrêts cardiaques et bien d'autres. Belle initiative du club Étampois qui permet à ses membres d'enrichir ses compétences et d'apprendre les gestes de premiers secours.





ATTESTATION : QUELLE CASE COCHER POUR SE RENDRE DANS UN SERVICE PUBLIC ?

La liste est longue et les cas sont nombreux. Il n'est pas toujours aisé de trouver facilement et rapidement la bonne case à cocher si vous devez vous rendre en mairie ou tout autre service public. Il s'agit de l'un des derniers items : « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Étampes info suspend sa parution

Étampes info va suspendre momentanément sa parution jusqu'à la fin du confinement. A compter du 13 novembre, une lettre d'information Spéciale Covid sera rédigée chaque semaine et disponible dans tous les commerces de première nécessité, ainsi qu'à la Poste. L'actualité étampoise sera également relayée sur le site www.etampes.fr et les réseaux sociaux de la Ville.

Retrouvez Étampes info en couleur

chaque jeudi soir

→ sur le site de la Ville :

www.etampes.fr

ou en vous inscrivant à la newsletter (formulaire disponible en bas de la page d'accueil du site www.etampes.fr).

DONNEZ VOTRE SANG

Exceptionnellement la collecte se fera sur 2 jours les 17 et 18 novembre de 14 h 30 à 19 h 30 à la salle des Fêtes. « Nous sommes dans de grandes difficultés quant à l'approvisionnement en produits sanguins et votre aide nous est précieuse », déclare un responsable de l'Etablissement Français du Sang (EFS) **Inscription sur rendez-vous : mon.rdv-don-desang.efs.santé.fr**

LES ÉLUS À VOTRE SERVICE

La plaquette de présentation des élus du Conseil municipal est disponible sur www.etampes.fr > Guide.



MÉTÉO DU WEEK-END

Samedi 7 novembre



S^{te} Carine

Matin : 7°
Après-midi : 15°

Dimanche 8 novembre



S^t Geoffroy

Matin : 9°
Après-midi : 15°

Retrouvez chaque lundi les photos de la semaine passée sur www.etampes.fr > Médiathèque > Vu la semaine dernière

LA VILLE MET DES ATTESTATIONS À DISPOSITON

Les formulaires sont disponibles aux Affaires générales (01 69 92 68 00), au service des personnes retraitées (01 64 94 55 72) et dans les lieux suivants : boulangeries, tabacs, La Poste, et à l'accueil des enseignes. Pour rappel, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements autorisés (listés sur l'attestation et disponibles sur www.etampes.fr > rubrique Actualités). L'attestation est aussi disponible en ligne sur www.etampes.fr > rubrique : Actualités.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

HOROSCOPE de la semaine

- BÉLIER** 21 mars - 20 avril
Tout roule. Vos relations avec votre conjoint et vos amis seront au beau fixe.
- TAUREAU** 21 avril - 20 mai
Impliquez-vous, prenez les choses en main et vous serez récompensé.
- GÉMEAUX** 21 mai - 21 juin
Lâchez cinq minutes vos préoccupations professionnelles, et laissez vous aller.
- CANCER** 22 juin - 22 juillet
Soyez volontaire, et ne laissez pas un obstacle se placer en travers de votre route !

- LION** 23 juillet - 23 août
Vous avez de l'énergie, votre volonté du moment est bien d'être au cœur de l'action.
- VIERGE** 24 août - 22 septembre
Un peu ailleurs, vous aurez tendance à rester enfermé dans votre petit jardin secret.
- BALANCE** 23 septembre - 22 octobre
Vous ne ménagez pas vos efforts pour venir en aide aux autres.
- SCORPION** 23 octobre - 21 novembre
Vous vous sentirez soutenu, aimé et compris, ce qui vaudra tout l'or du monde !

- SAGITTAIRE** 22 novembre - 21 décembre
Si vous avez déjà le bonheur d'être parents, vos enfants seront votre plus grande fierté.
- CAPRICORNE** 22 décembre - 19 janvier
Restez naturel, et vous aurez beaucoup plus de chances de séduire qui vous voudrez !
- VERSEAU** 20 janvier - 19 février
Vous aurez envie de faire des folies. Allez-y, mais n'exagérez tout de même pas !
- POISSONS** 20 février - 20 mars
Vous vous contenterez de petits bonheurs tranquilles.